

**L'an deux mil douze, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, S. HAMON, M. GOUGEON, V. SILLON, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. DELALANDE, J.N. MARTIN, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. TARDIF à S. HAMON, B. HOCDE à M.L. CORMIER, X. GALMARD à J.M. BOUHOURS, H. de QUATREBARBES à L. HOUDAYER, B. BELOIN à J. GUILBAUD, C. FOURNIER à L. MICHEL, J. GUIBERT à H. DELALANDE,

Absent(s)/excusé(s) : V. PELTIER

Mr B. AUBIN a été élu secrétaire.

#### **2012-186 Vente encarts plaquette de présentation du forum des associations :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'un courrier a été diffusé à l'ensemble des artisans et commerçants de la commune afin de leur proposer un emplacement pour un encart publicitaire dans la plaquette de présentation du forum des associations pour les activités 2012/2013.

Cet encart est proposé pour la somme de 125.42 €. Elle sera à percevoir sur le budget principal de la commune. 14 encarts ont été réservés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires.

#### **2012-187 Demande de financement auprès de Laval Agglomération pour l'étude de développement et d'aménagement urbain du centre bourg :**

Monsieur le maire rappelle que le cabinet de Cécile Gaudoin a été retenu dans le cadre de l'étude de développement et d'aménagement urbain du centre bourg. Le montant de l'étude s'élève à 27 250 € ht.

Laval Agglomération finance à hauteur de 50 % du coût ht du projet dans la limite de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

### **2012-188 Délégation du droit de préemption urbain :**

Monsieur le maire informe que le fonds de portage mis en place par Laval Agglomération à la demande des communes, complète les dispositifs d'action foncière qu'offrent les documents d'urbanisme, notamment en application de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la loi contre l'exclusion. Ce fonds de portage permet aux communes de s'assurer une maîtrise suffisante du foncier et de conserver une cohérence sur les valeurs de négociation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le maire à déléguer si nécessaire, le droit de préemption urbain au Président de Laval Agglomération.

Dit que cette délégation est strictement limitée aux opérations que la municipalité souhaite inscrire dans le cadre du fonds de portage.

Abstentions : S. HAMON, G. TARDIF

### **2012-189 Taxe d'urbanisme, remise de majorations et intérêts de retard :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'en application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales au profit desquelles sont perçues les taxes, versements et participations d'urbanisme sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

Il est demandé une remise de majorations pour 8 dossiers correspondant à un montant de 463 €.

Le principal de la taxe d'urbanisme ayant été recouvré, la trésorerie émet un avis favorable à ces demandes de remise.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **2012-190 Réforme de la fiscalité de l'urbanisme, modifications à introduire à la convention de reversement de TLE de la commune vers Laval Agglo :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 créant une nouvelle fiscalité pour l'urbanisme,

Considérant la nécessité d'adapter le mécanisme de reversement de la TLE mis en place entre les communes et l'agglomération en 2010,

Délibère :

Article 1 : l'avenant à la convention de reversement de la TLE, destiné à permettre son remplacement par la taxe d'aménagement est adopté (perçue dans les mêmes conditions qu'auparavant à l'agglomération).

Article 2 : sera également reversée à l'agglomération la taxe d'aménagement perçue sur les places de parking réalisées dans les parcs d'activités, à raison de 40 € par place créée pour l'agglomération.

Et autorise le maire à signer tous documents.

### **2012-191 Taxe sur la consommation finale d'électricité :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise en septembre 2011 afin de fixer un coefficient multiplicateur unique à la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La limite supérieure du coefficient multiplicateur pour l'année 2013 est fixée à 8.28 pour la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (coefficient de 8 actuellement).

Au regard de l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite loi NOME), il est demandé au conseil municipal de se prononcer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une application en 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le coefficient multiplicateur de 8.28 à compter de l'année 2013.

### **2012-192 Budget eau, admission en non-valeurs :**

Monsieur le maire explique que la trésorerie informe des titres restant impayés sur le budget eau et pour lesquels aucun recours n'est possible.

16 pièces pour un total de 1 604.04 € réparties de la façon suivante :

13 pièces pour certificat d'irrecouvrabilité : 1 248.78 €

3 pièces pour pv de carence : 355.26 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que les sommes précisées ci-dessus soient admises en non-valeurs.

### **2012-193 Budget assainissement, admission en non-valeurs :**

Monsieur le maire explique que la trésorerie informe des titres restant impayés sur le budget assainissement et pour lesquels aucun recours n'est possible.

1 pièce pour un total de 645.74 € suite à un procès-verbal de carence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que les sommes précisées ci-dessus soient admises en non-valeurs.

**2012-194 Budget production électricité 2012, décision modificative n° 1 :**

Afin de pouvoir amortir les panneaux photovoltaïques de la salle de sports des Rosiers, il y a lieu d'augmenter la somme prévue de 40 €.

**Section de fonctionnement :**

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
art 6811	Dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	+ 40.00	
art 7133	Variation des en-cours de productions de biens		+ 40.00
Total DM n°1		+ 40.00	+ 40.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		9 180.30	9 180.30
Total section de fonctionnement		9 220.30	9 220.30

**Section d'investissement :**

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
13913	Départements	+ 40.00	
28135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions		+ 40.00
Total DM n°1		+ 40.00	+ 40.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		7 580.43	7 580.43
Total section de fonctionnement		7 620.43	7 620.43

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

**2012-195 Budget commune, décision modificative n° 2 :**

Remplacement d'un ordinateur en urgence

**Section de fonctionnement :**

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
art 611 service 1823 fonction 522	Contrats de prest. de services	- 700.00	
Art 611 Serv 1822 Fonction 522	Contrat de prest. de services	- 300.00	
Art. 023 Chap 023	Virement à section d'investissement	+ 1 000.00	
Total DM n°2		+ 0.00	+ 0.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		3 379 656.00	3 379 656.00
Total section de fonctionnement		3 379 656.00	3 379 656.00

**Section d'investissement :**

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
Art 021 Chap 021 Fonct 01	Virement de la section de fonctionnement		+ 1 000.00
Art 2183 Op 201001 Fonct 522	Achat ordinateur	+ 1 000.00	
Total DM n°2		+ 1 000.00	+ 1 000.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		5 236 049.1 4	5 236 049. 14
Total section d'investissement		5 237 049.1 4	5 237 049. 14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

**2012-196 Budget eau 2012, décision modificative n° 1 :**

2<sup>ème</sup> demande d'admission en non valeurs de la trésorerie

**Section de fonctionnement :**

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
6541	Créances admises en non valeurs	+ 1 500.00	
022	Dépenses imprévues	- 1 500.00	
Total DM n°1		0.00	0.00
Pour mémoire BP + DM précédentes		508 648.20	508 648.20
Total section de fonctionnement		508 648.20	508 648.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

**2012-197 Permis de démolir concernant la parcelle AB 447 :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire démolir la totalité du bâtiment (atelier, réserve et ancien bureau de l'ancienne menuiserie Briand) situé sur la parcelle cadastrée AB 447.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de permis de démolir pour le bâtiment et signer tous documents utiles à sa démolition.

## **2012-198 Dénomination des voies « rue des Camélias » et « impasse des Iris » :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de précision des services du cadastre concernant la dénomination des voies suivantes :

- . la rue des Camélias (voie desservant le groupe scolaire public ainsi que plusieurs services municipaux)
- . impasse des Iris (cette impasse débute dans la rue du Muguet ; elle est parallèle à la rue des Glycines)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et charge monsieur le maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

## **2012-199 Acquisition de parcelles au lieu-dit l'Angerie :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été acceptée lors du conseil municipal du 27 mars 2008 pour d'acquérir à titre gratuit une parcelle au lieu-dit l'Angerie.

L'étude notariale, chargée de la rédaction des actes, demande de préciser la délibération à savoir qu'il y a bien lieu d'acquérir la parcelle cadastrée A 747 pour 565 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle A 748 pour 1 882 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jacques Boudeville et Madame Colette Sevin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

## **2012-200 Chemin de la Lande, constitution de servitudes suite aux travaux d'eaux usées :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une étude notariale est chargée de rédiger les servitudes suite au passage de la canalisation des eaux usées chemin de la Lande. Maître Derrien demande une décision du conseil municipal pour la constitution des servitudes.

Aussi, suite aux accords fixés avec les propriétaires, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire rédiger les servitudes pour les parcelles cadastrées suivantes et autorise le maire à signer tous documents.

- . AO 276 et 278 (consorts Lepage)
- . AE 139, 140 et 142 (Monsieur et Madame Peltier)
- . AE 10 (Monsieur et Madame Guengant)
- . AE 144 (Monsieur et Madame Lemonnier)
- . AE 143 (Monsieur et Madame Bouglé)
- . AE 17 (Monsieur et Madame Marguerite)
- . AE 23 (Madame Colette Goron)
- . AE 21 et 22 (consorts Balidas)
- . AE 25 (Madame Morère)

- . AE 24 (Monsieur Levron)
- . AE 44 (Monsieur et Madame Horeau)
- . AE 26 (Monsieur et Madame Loison)
- . AE 45 (Madame Allain)